



RECOUVREMENT NON FISCAL

Service des créances alimentaires (SECAL)

Numéro de dossier

DEMANDE D'INTERVENTION

1. DEMANDEUR

Numéro national

Sexe

M

F

Nom

Prénom

Date de naissance

 / /

(par exemple: 25/10/1986)

Lieu de naissance

Rue

N°

Bte

Code postal

Commune

Langue (F-N-D)

N° de tél.

N° de Gsm

Adresse e-mail

Nombre de personnes pour lesquelles l'intervention est demandée

Nombre d'enfants pour lesquels les avances sur pension alimentaire sont demandées

Nombre d'enfants à charge dont enfants handicapés

Revenus mensuels nets

euros

2. DEBITEUR D'ALIMENTS (= celui qui doit payer la pension alimentaire)

Numéro national (si connu)

Sexe

M

F

Nom

Prénom

Date de naissance

 / /

(par exemple: 25/10/1986)

Lieu de naissance

Dernière adresse connue

Rue

N°

Bte

Code postal

Commune

Pays

Langue (F-N-D)

7. IDENTITE DES ENFANTS A CHARGE AUTRES QUE CEUX REPRIS AU CADRE 3

Nom	Prénom	Date de naissance
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

8. DOCUMENTS A ANNEXER OBLIGATOIREMENT

- L'expédition du (des) titre(s) (= **original** de la décision judiciaire ou de l'acte notarié fixant ou modifiant le montant de la pension alimentaire et muni(e) de la mention: "*Nous, Philippe (Albert II), Roi des Belges, A tous présents et à venir, faisons savoir ...*")
- Tableau des arriérés (voir cadre 4)

Pour une demande d'avances, les documents suivants sont également nécessaires :

- Une copie de vos fiches de rémunération ou preuves de vos moyens d'existence (revenus professionnels, augmentés du pécule de vacances et des primes, allocations de chômage, allocations d'invalidité, revenu d'intégration sociale, ...) des trois derniers mois

Si un enfant est handicapé :

- Une copie du document qui atteste que cet enfant a droit à des allocations familiales supplémentaires ou qu'il bénéficie d'une allocation pour enfants handicapés.

Si un enfant a plus de 18 ans :

- Une attestation de fréquentation scolaire
ou
- Une preuve de stage d'insertion professionnelle (= "stage d'attente")

9. DOCUMENTS A ANNEXER, SI NECESSAIRE

- Votre autorisation écrite permettant au SECAL de payer sur le compte de votre avocat (voir cadre 5)
- L'expédition du (des) titre(s) (= **original** de la décision judiciaire ou de l'acte notarié fixant ou modifiant le montant des **frais extraordinaires** et muni(e) de la mention: "*Nous, Philippe (Albert II), Roi des Belges, A tous présents et à venir, faisons savoir ...*")
- Le jugement de divorce
- La signification ou la notification de la (des) décision(s) judiciaire(s)
- La copie des mesures d'exécution entreprises antérieurement (exemples : mise en demeure, signification d'un commandement de payer,...) (voir cadre 6)
- Autres (= *tout document que vous jugez utile de fournir au SECAL pour le bon traitement de votre demande. Exemples : documents d'un CPAS, copie d'extraits bancaires, ...*).

10. DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

1. Je déclare sur l'honneur qu'au moins deux échéances de pension alimentaire, consécutives ou non, n'ont pas été payées, en tout ou en partie, par le débiteur d'aliments, au cours des douze mois précédant la présente demande.
2. Je déclare que mes revenus mensuels nets ne sont pas supérieurs au montant des moyens d'existence visés à l'article 4 de la loi du 21 février 2003 (pour plus d'informations, consultez le site : www.secal.belgium.be).
3. Je m'engage à communiquer, le plus rapidement possible, au SECAL, toute donnée nouvelle pouvant avoir une influence sur le montant de la pension alimentaire et/ou des arriérés réclamés, de l'avance sur pension alimentaire ou sur la perception et le recouvrement de ces sommes (par exemple : modification de mes revenus ou de ma situation familiale, mon enfant n'est plus à charge, nouveau titre exécutoire, j'ai reçu un ou des paiements du débiteur, mon numéro de compte a changé, ...).
4. Je m'engage à ne pas utiliser mon titre exécutoire en original en vue de récupérer par moi-même les sommes qui me sont dues.
5. Je m'engage à interrompre toutes les mesures d'exécution entreprises par moi-même ou par l'intermédiaire d'un tiers (avocat, huissier de justice), dès le moment où le SECAL m'aura accordé son intervention.
6. Je donne au SECAL l'autorisation expresse de demander tout renseignement utile concernant mes moyens d'existence auprès des Services publics ou des institutions chargées de tâches d'utilité publique.

